

PLAN DE PRINCIPLE D'AMENAGEMENT DE
LA ZONE LAFITTE #02



Document indicatif et non contractuel
Le présent document constitue un schéma de principe d'aménagement et d'implantation des constructions projetées sur la zone d'activités.
Il a pour seule finalité d'illustrer les potentialités d'organisation spatiale du site (répartition des lots, principes d'accès, implantations et volumétrie indicatives des bâtiments, gestion des stationnements et des espaces libres) dans le cadre de la saisine de la DREAL au titre de l'examen au cas par cas.
Les implantations, surfaces, gabarits et dispositions figurant au plan sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évolutions dans le cadre des études ultérieures, des procédures administratives et des contraintes techniques, réglementaires ou environnementales identifiées.
Ce document ne constitue ni un plan masse définitif, ni un document contractuel, ni un engagement sur la configuration finale de l'opération.